

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 15 juin 2021

18h00 à Mauves

Etaient présents : Mesdames CLEMENT, GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, ROMAIN, VALETTE, VASSY.

Etaient excusé(s) : M. BELLIER pouvoir à Mme CLEMENT, M. BROCHIER, M. BRUNET, Mme CHAZAL pouvoir à M. GAUTHIER, M. DUCLAUX, M. EYSSAUTIER pouvoir à M. BONNET, M. CHAUMONT, M. DARD, Mme GAUCHER pouvoir à M. DUBAY, Mme GIRARD, Mme GOUYET-POMMARET, Mme. GUILLON pouvoir à M. HOURDOU, M. LABADENS, M. LARUE pouvoir à Mme GENTIAL, M. SOULIGNAC pouvoir à M. BRARD, M. MIZZI pouvoir à Mme ROSSI, M. MORIN, Mme PLACE, M. ROBIN, M. TEUFERT, M. VALLA.

Nombre de membres en exercice : 42.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 16.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 8

Ordre du jour

Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 9 février 2021
3. Ressources humaines
4. Adoption du compte de gestion 2020
5. Adoption du compte administratif 2020
6. Rapport d'activité 2020
7. Avis du Syndicat sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Questions diverses

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h15.

Information sur les décisions prises par le Bureau

Règlement local de la publicité de la commune d'Etoile sur Rhône	Avis favorable
Modification n°2 du PLU de commune Bourg de Péage	Avis favorable avec remarques
Modification n°1 du PLU de Mercuriol-Veaunes	Avis favorable avec remarques
Révision du PLU de Granges-les-Beaumont	Avis favorable avec remarques
Modification n°3 du PLU de Livron-sur-Drôme	Avis favorable
Règlement local de la publicité de la commune de Romans-sur-Isère	Avis favorable
Règlement local de la publicité de la commune de Valence	Avis favorable
Modification n°1 du PLU de Beaumont-Montoux	Avis favorable
Modification n°2 du PLU de Chanos-Curson	Avis favorable
Modification n°3 du PLU de Clérieux	Avis favorable

1. Désignation du secrétaire de séance

Philippe HOURDOU est désignée secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 9 février 2021

En l'absence de remarque le PV de la séance du comité syndical du 9 février dernier est approuvé à l'unanimité.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 16
- Pouvoirs : 8
- Pour : 24
- Mesdames CLEMENT (pouvoir de M. BELLIER), GENTIAL (pouvoir de M. LARUE), JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI (pouvoir de M. MIZZI) et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD (pouvoir de M. SOULIGNAC), DUBAY (pouvoir de Mme. GAUCHER), GAUTHIER (pouvoir de Mme. CHAZAL), HOURDOU (pouvoir de Mme. GUILLON), ROMAIN, VALETTE, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 février 2021.

3. Ressources humaines

Lionel BRARD présente la réorganisation des services du syndicat suite au départ du directeur en poste jusqu'alors et la nécessité de recruter un chargé de mission observatoire. Julien FABRE assure dès lors la fonction de directeur. L'équipe est présentée en séance.

4. Adoption du compte de gestion 2020

Christian Gauthier indique que le compte de gestion 2020 du trésorier est en tous points conforme au compte administratif.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 16
- Pouvoirs : 8
- Pour : 24
- Mesdames CLEMENT (pouvoir de M. BELLIER), GENTIAL (pouvoir de M. LARUE), JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI (pouvoir de M. MIZZI) et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD (pouvoir de M. SOULIGNAC), DUBAY (pouvoir de Mme. GAUCHER), GAUTHIER (pouvoir de Mme. CHAZAL), HOURDOU (pouvoir de Mme. GUILLON), ROMAIN, VALETTE, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget 2020 établi par le Trésorier.

5. Adoption du compte administratif 2020

Christian Gauthier présente le compte administratif 2020. Le compte administratif montre des résultats cumulés 2020 excédentaires tant en section d'investissement que de fonctionnement.

Lionel BRARD quitte l'assemblée le temps du vote et laisse la présidence pour le vote à Christian GAUTHIER.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 15
- Pouvoirs : 7
- Pour : 22

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Mesdames CLEMENT (pouvoir de M. BELLIER), GENTIAL (pouvoir de M. LARUE), JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI (pouvoir de M. MIZZI) et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), DUBAY (pouvoir de Mme. GAUCHER), GAUTHIER (pouvoir de Mme. CHAZAL), HOURDOU (pouvoir de Mme. GUILLON), ROMAIN, VALETTE, VASSY.

- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2020.

6. Rapport d'activité 2020

Lionel BRARD présente le rapport d'activité 2020 aux délégués. Celui-ci sera disponible en ligne sur le site internet du syndicat et transmis aux 3 EPCI du syndicat.

Dix nouvelles fiches outil et deux carnets du SCoT ont été produits en 2020.

Lionel BRARD rappelle que de nouvelles fiches outils pourront être produites, notamment sur le développement des énergies renouvelables (grands projets et installations sur les bâtiments agricoles) ou sur les règlements locaux de la publicité. Un groupe de travail se réunira en juillet sur la question du développement d'installations photovoltaïques sur bâtiments d'exploitations agricoles. Les fiches outil sont développées en interne selon les besoins et il invite les membres du comité à faire remonter leurs éventuels besoins.

Mise aux voix :

Nombre de votants : 16
Pouvoirs : 8

- Pour : 24
Mesdames CLEMENT (pouvoir de M. BELLIER), GENTIAL (pouvoir de M. LARUE), JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI (pouvoir de M. MIZZI) et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD (pouvoir de M. SOULIGNAC), DUBAY (pouvoir de Mme. GAUCHER), GAUTHIER (pouvoir de Mme. CHAZAL), HOURDOU (pouvoir de Mme. GUILLON), ROMAIN, VALETTE, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical valide le rapport d'activité 2020 qui sera adressé aux trois EPCI membres et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

7. Avis du Syndicat sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Jean Louis BONNET présente les projets de SDAGE et de PGRI. Il rapporte les conclusions du groupe de travail du 5 mai et bureau du 4 juin dernier.

Il rappelle les nombreux points de convergence entre le SDAGE, le PGRI et le SCoT.

Il rapporte les points de vigilances identifiés :

- En matière de limitation ou de conditionnement du développement de l'urbanisation ;
- En matière de limitation du ruissellement et de l'application de la séquence Eviter Réduire Compenser.

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

Il propose un avis défavorable à la disposition 5A-04 qui n'est pas réaliste sur le territoire du Grand Rovaltain et considérant que la désimperméabilisation ne peut pas être le seul outil de la compensation.

- En matière de préservation et de restauration des espaces de bon fonctionnement
La disposition 6A-02 du SDAGE vise les SCoT pour établir des règles d'occupation du sol et pour intégrer des servitudes d'utilité publique, ou des règlements, or ceci n'est pas du niveau des SCoT mais de celui des PLU ;

Il propose, pour la disposition 6A-02 du SDAGE, un avis favorable sous réserve de ne pas viser les SCoT pour l'établissement de règles d'occupation du sol ou servitudes d'utilités publiques dont ce n'est pas la compétence.

- En matière de prise en compte du risque d'inondation
La disposition D1-3 du PGRI impose au territoire d'appliquer des contraintes fortes sur des secteurs d'aléas alors qu'en l'absence de PPRI il n'y a pas eu de phase de concertation, de débat ou même d'assimilation du risque localement et considérant que les cartes d'aléas n'ont pas vocation à remplacer les PPRI.

Il propose, pour la disposition D1-3 du PGRI, un avis favorable sous réserve d'une concertation qui assure l'assimilation du risque localement.

Il est proposé de voter sur la base de la proposition d'avis issue des travaux de groupe de travail.

Mise aux voix :

- Nombre de votants : 16
- Pouvoirs : 8
- Pour : 24
Mesdames CLEMENT (pouvoir de M. BELLIER), GENTIAL (pouvoir de M. LARUE), JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROSSI (pouvoir de M. MIZZI) et Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET (pouvoir de M. EYSSAUTIER), BRARD (pouvoir de M. SOULIGNAC), DUBAY (pouvoir de Mme. GAUCHER), GAUTHIER (pouvoir de Mme. CHAZAL), HOURDOU (pouvoir de Mme. GUILLON), ROMAIN, VALETTE, VASSY.
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Comité syndical décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la proposition d'avis du groupe de travail sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Plan de Gestion du Risque Inondation.

Questions diverses

- Nouveau carnet « L'aménagement commercial dans le SCoT »
Un nouveau carnet sur la thématique du commerce vient compléter la collection de documents d'accompagnement du SCoT. Les carnets sont distribués en séance. Ils sont également disponibles sur le site internet du syndicat.
- Jean Louis BONNET fait état de la sollicitation d'une association pour une question au comité. Il est estimé que la problématique n'est pas de la compétence du syndicat et indiqué que l'information a été transmise à la commune.
Lionel BRARD rappelle que la compétence du SCoT s'exerce au moment de l'avis à donner sur les documents d'urbanisme.

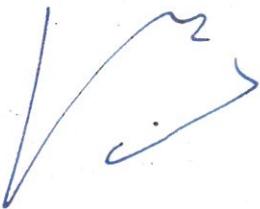
GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

- Les dates des réunions du deuxième semestre 2021
 - Bureau vendredi 10 septembre
 - Bureau vendredi 8 octobre
 - Comité syndical mardi 19 octobre
 - Bureau vendredi 12 novembre
 - Bureau vendredi 3 décembre
 - Comité syndical mardi 14 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 19h00.

Lionel BRARD
Président



Philippe HOURDOU
Secrétaire de séance

